

Personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales en 2022

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

(https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2025_juillet_2024.pdf).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée au cours de l'année n, avec codes CIM-10 de maladie inflammatoire chronique intestinale (maladie de Crohn, arthropathie au cours de la maladie de Crohn, recto-colite hémorragique ou arthropathie au cours de colite ulcéreuse), et/ou personnes hospitalisées en MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) pour ces mêmes motifs au cours des années n à n-4 (diagnostic principal ou relié), et/ou personnes hospitalisées en MCO l'année n pour tout autre motif avec une maladie inflammatoire chronique intestinale comme complication ou morbidité associée (diagnostic associé, ou diagnostic principal ou relié d'un des Résumés d'Unité Médicale), et/ou personnes hospitalisées en Soins de Suite et de Réadaptation l'année n avec une maladie inflammatoire chronique intestinale comme manifestation morbide principale, affection étiologique ou diagnostic associé.

- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2023, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2022, on dénombre 303 800 personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales, dont 53% de femmes. Les âges moyen et médian sont de 50 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 10%, dont 52% sont des femmes. Dans l'ensemble, 87% des personnes prises en charge sont en ALD. Le taux brut tous régimes confondus est de 4,42‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 68 729 200 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 4,41‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Complémentaire santé solidaire (C2S), 3,04‰ sont prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales, contre 4,15‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 3,64‰ contre 4,12‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
 des personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales par classe d'âge en 2022**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	1 700	30 500	49 400	25 800	21 900	13 900	143 200
Taux brut	22,08‰	348,19‰	430,69‰	244,83‰	144,53‰	63,65‰	189,96‰
Femmes							
Effectif	1 500	34 200	61 400	28 400	19 900	15 300	160 700
Taux brut	24,44‰	316,52‰	386,28‰	228,57‰	126,58‰	43,35‰	167,03‰
Total							
Effectif	3 200	64 700	110 800	54 200	41 700	29 200	303 800
Taux brut	23,13‰	330,72‰	404,89‰	236,02‰	135,39‰	51,11‰	177,1‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
 des personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales par région en 2022**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	15 500	3,89‰	3,89‰	17 400	4,12‰	4,13‰	32 900	4,01‰	4,02‰
Bourgogne-Franche-Comté	5 900	4,33‰	4,22‰	6 600	4,61‰	4,60‰	12 500	4,47‰	4,42‰
Bretagne	6 800	4,00‰	3,92‰	7 400	4,15‰	4,14‰	14 200	4,07‰	4,04‰
Centre-Val de Loire	5 500	4,35‰	4,29‰	6 500	4,84‰	4,86‰	12 000	4,60‰	4,59‰
Corse	700	4,84‰	4,53‰	900	5,25‰	5,02‰	1 600	5,05‰	4,79‰
Grand Est	12 900	5,00‰	4,93‰	14 900	5,41‰	5,37‰	27 800	5,21‰	5,16‰
Guadeloupe	300	1,83‰	1,84‰	500	2,30‰	2,25‰	800	2,08‰	2,08‰
Guyane	100	1,12‰	1,42‰	200	1,43‰	1,69‰	300	1,29‰	1,57‰
Hauts-de-France	16 900	5,81‰	5,87‰	18 600	6,04‰	6,10‰	35 500	5,93‰	5,99‰
Ile-de-France	24 800	4,09‰	4,22‰	26 600	4,13‰	4,24‰	51 400	4,11‰	4,23‰
Martinique	400	2,54‰	2,43‰	600	3,01‰	2,86‰	1 000	2,79‰	2,67‰
Mayotte	< 100	0,43‰	0,63‰	< 100	0,50‰	0,52‰	< 100	0,47‰	0,60‰
Normandie	7 400	4,58‰	4,54‰	9 200	5,27‰	5,30‰	16 600	4,94‰	4,93‰
Nouvelle Aquitaine	11 900	3,96‰	3,83‰	13 600	4,22‰	4,17‰	25 500	4,10‰	4,01‰
Occitanie	12 600	4,22‰	4,12‰	14 300	4,48‰	4,43‰	26 900	4,35‰	4,28‰
Pays de la Loire	7 300	3,80‰	3,81‰	8 300	4,11‰	4,16‰	15 700	3,96‰	3,99‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 500	4,75‰	4,65‰	13 700	4,85‰	4,79‰	26 200	4,80‰	4,73‰
Réunion	1 100	2,41‰	2,57‰	1 200	2,48‰	2,59‰	2 300	2,44‰	2,58‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
 des personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales par classe d'âge en 2022**

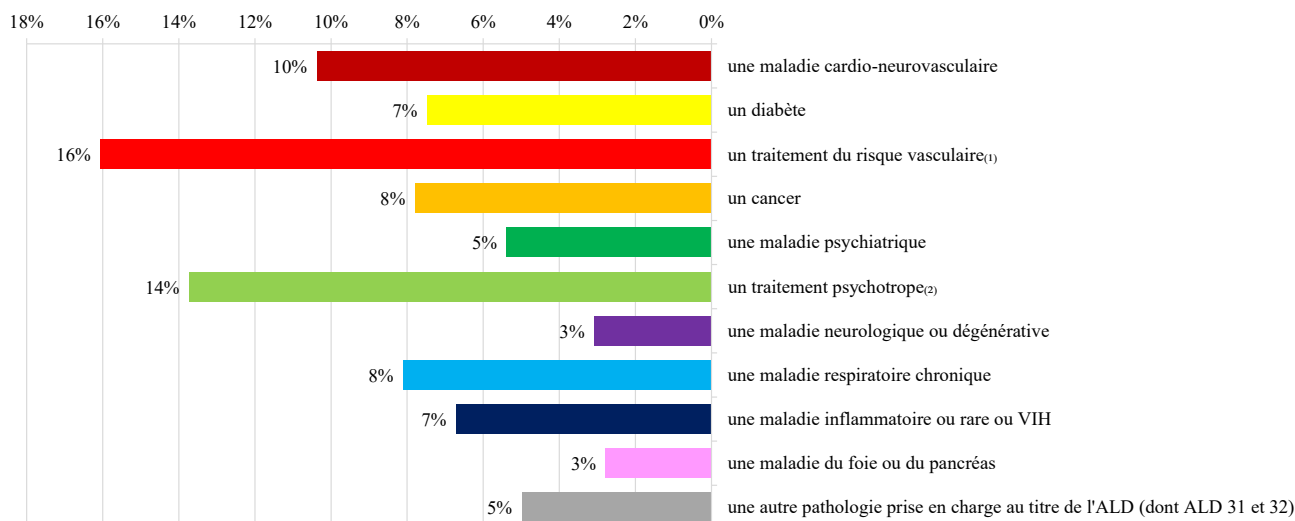
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	200	400	700	1 700	3 100
Effectif total	2 900	59 500	100 000	48 500	36 200	24 300	271 500
Taux brut	-	0,10%	0,24%	0,75%	1,94%	7,12%	1,14%

Source : SNIIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales décédées en 2022 sont respectivement de 75 ans et de 77 ans.

4. Polypathologie et traitements

Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales, pourcentage de personnes avec au moins...



Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronarienne, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 185 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 1 048 millions d'euros (0,6%) sont attribués à la prise en charge pour mici :

- 595 millions d'euros pour les soins de ville (57%)
- 351 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (34%)
- 101 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (9%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 3 620 euros par personne (Tous régimes confondus).

6. Evolutions entre 2015 et 2022

a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2022

Entre 2015 et 2022, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour maladies inflammatoires chroniques intestinales est de 3,31%. L'évolution brute de la prévalence entre 2015 et 2022 est de 0,07 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2022

Entre 2015 et 2022, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux maladies inflammatoires chroniques intestinales est de 6,39%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 2,99%.